



« ((o))HUG-Public » - le nouveau réseau wifi patients et visiteurs

Une modification de l'ordonnance fédérale définit de nouvelles contraintes pour les fournisseurs d'accès Internet. Aussi, les HUG ont décidé d'adapter les mesures d'identification et de surveillance des utilisateurs du réseau wifi ou de tout autre service Internet définies par cette ordonnance.

Qu'est ce que cela implique pour notre institution?

Le nom du réseau wifi patients et visiteurs « HUG-wifi » change de nom et devient « ((o))HUG-Public ».

Qu'est ce qui change pour le patient ou visiteur?

Auparavant, le patient et/ou visiteur validait à chaque connexion la chartre présentant les conditions d'utilisation du wifi et acceptait ces conditions en cochant une case à cocher. Désormais, lors de la première demande de connexion, il renseigne son numéro de mobile, un code lui est transmis par SMS, et une fois ce dernier saisi l'accès à Internet est disponible.

Comment se connecter à ce réseau wifi ?

Pour accéder à ce service, le patient et/ou visiteur sélectionne le réseau wifi « ((o))HUG-Public » et suit les instructions mentionnées sur l'écran.

Les Prestations ? Rien ne change

L'accès Internet wifi pour les patients et visiteurs reste une prestation gratuite.
En cas de panne ou de rupture du réseau il n'y a pas de support technique.

Quand et comment ?

Le 3 mars 2014, l'ancien réseau HUG-wifi sera désactivé. Des coupons informatifs seront distribués via les plateaux repas des patients contenant le message suivant :
« Dès le 3 mars 2014, le nouveau réseau wifi « ((o))HUG-Public » dédié aux patients et visiteurs sera disponible et le réseau HUG-wifi ne sera plus accessible .»